

Résumé des changements du second rapport

LAVAL

La Commission de la représentation électorale proposait dans son rapport préliminaire l'ajout d'une sixième circonscription à Laval afin de corriger le surplus d'électeurs manifeste chez quatre de ses cinq circonscriptions; une situation qui prévaut toujours aujourd'hui.

La Commission suggère donc à nouveau l'ajout d'une nouvelle circonscription, au nord de l'île, cependant nommée Sainte-Rose au lieu de Marc-Aurèle-Fortin afin d'éviter toute confusion avec la circonscription du même nom au palier fédéral. Elle correspondrait essentiellement au secteur numéro 5 de la Ville de Laval.

Il est aussi proposé de revoir légèrement la délimitation entre les circonscriptions des Mille-Îles et de Vimont qui, elle, correspondrait intégralement au secteur numéro 6. La circonscription proposée de Laval-des-Rapides est quant à elle agrandie vers l'est pour mieux correspondre au secteur numéro 2.

La circonscription de Chomedey serait légèrement réduite par rapport à la délimitation proposée en 2008 afin de lui laisser une certaine marge de manœuvre en prévision des futurs développements résidentiels.